

# COMMUNE DE SAHUNE

## PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

### ORDRE DU JOUR :

#### Vote du budget principal de la commune :

- Délibération / Compte Administratif 2023
- Délibération / Compte de gestion 2023
- Délibération / affectation des résultats
- Délibération / vote des quatre taxes
- Délibération / Budget Primitif 2024
- Délibération / vote des subventions aux associations
  
- Délibération / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale
- Délibération / demande de subvention pour les vestiaires du Foot auprès du SDED
- Délibération / Adhésion à la compétence Efficacité Energétique de Territoire d'énergie Drôme
- Avancement des travaux en cours
- Compte rendu diverses réunions
- Questions diverses

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 9

Etaient présents : Marc BOMPARD, Jérôme FELIX, Jennifer MOURRE, Laurent DROUET, Roxane FELIX, Henri GRAUGNARD, Sandrine PRUDHOMME, Christine DUMOTIER, Olivier BRUN.

Excusé : Philippe ROBIN (procuration à Henri GRAUGNARD)

Secrétaire de séance : Sandrine PRUDHOMME

Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance à 18 h 35.

### **0 – Approbation du compte rendu du 4 mars 2024 :**

Le compte rendu du 4 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir prendre en compte une nouvelle délibération non évoquée dans l'ordre du jour de la convocation.

### **1 – Délibération / Compte Administratif 2023**

Monsieur le Premier Adjoint présente aux conseillers le Compte Administratif 2023 du budget principal de la commune et demande son vote, hors de la présence de Monsieur le Maire, selon les détails ci-dessous :

- Vote du Compte Administratif 2023 : le Compte Administratif 2023 du budget principal de la commune présente les résultats au 31 décembre 2023 comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT (dépenses)**

- Section de fonctionnement de l'exercice 2023 (résultat de fonctionnement) **48.482,90 €**
- Section de fonctionnement : résultat de clôture : **187.618,71 €**

## **INVESTISSEMENT (recettes) :**

- Section d'investissement de l'exercice 2023 (résultat d'investissement) : **- 60.045,42 €**
- Section d'investissement : résultat de clôture : **14.617,27 €**

Vote du Compte Administratif 2023 : délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Retour de Monsieur le Maire.

### **2 – Délibération / Compte De Gestion 2023**

**Vote du Compte De Gestion 2023** : le Compte De Gestion 2023 est parfaitement concordant avec le Compte Administratif 2023.

Vote du Compte de Gestion 2023 : délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **3 – Délibération / affectation des résultats**

L'affectation des résultats 2023 se décompose comme suit :

- Excédent de résultat d'investissement : **14.617,27 €**
- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **187.618,71 €**

Affectation des résultats : délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **4 – Délibération / Vote des quatre taxes**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil des taux d'imposition des taxes directes locales en vigueur et propose de ne pas les augmenter en 2024 et donc de les porter à :

- Taxe habitation (résidences secondaires) : **17.81 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **30.64 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **72.89 %**
- Cotisation foncière des entreprises : **24.08 %**

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **5 – Délibération / Budget Primitif 2024**

Monsieur le Maire expose aux conseillers le Budget 2024 comme suit :

Le budget proposé pour 2024 s'équilibre à :

- Fonctionnement : **626.991,71 €**
- Investissement : **482.645,00 €**

Vote du Budget Primitif 2024 : délibération adoptée l'unanimité des membres présents et représentés.

## 6 – Délibération / Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au conseil de voter les subventions à verser aux associations au cours de l'année 2024, comme suit :

Subventions aux Associations	2023	2024
Comité des fêtes / concert	500,00 €	500,00 €
Vaincre la mucoviscidose	100,00 €	100,00 €
Sportive sahunaise asso	1 000,00 €	1 000,00 €
SDT producteur abricot	200,00 €	200,00 €
Prévigrêle asso	300,00 €	300,00 €
Pôle sanitaire medico social	6 240,00 €	6 240,00 €
Pêche la gaule de l'eygues et de l'oule asso	50,00 €	50,00 €
Maire du canton de Rémuzat Asso	120,00 €	120,00 €
Les restaurants du cœur Asso	100,00 €	100,00 €
les amis du RPI	50,00 €	50,00 €
Le canard en Bois asso	50,00 €	50,00 €
L'individu asso	50,00 €	50,00 €
Culture gym et loisirs Asso	50,00 €	50,00 €
Comité des fêtes	1 000,00 €	1 000,00 €
Chrysalide asso	50,00 €	50,00 €
Aventic Asso	950,00 €	950,00 €
Animation sociale du Haut Nyonsais	830,00 €	830,00 €
Amitié et présence Asso	50,00 €	50,00 €
Amis du vieux Sahune Asso	500,00 €	500,00 €
A saute page	400,00 €	400,00 €
Les sahunais Asso	100,00 €	100,00 €
<b>Total</b>	<b>12 690,00 €</b>	<b>12 690,00 €</b>

Vote des subventions aux associations : délibération adoptée l'unanimité des membres présents et représentés.

## 7 – Délibération / opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération menée par la CCBDP pour la rénovation du parc des logements anciens et privés de la commune.

Il indique que l'objectif de cette OPAH est de réhabiliter ou de remettre sur le marché certains logements pendant une durée de 3 ans pour la rénovation thermique, pour favoriser l'adaptation des logements, pour lutter contre l'habitat indigne et insalubre et pour inciter à la rénovation des copropriétés dégradées.

Compte tenu de sa taille, de sa population et des problématiques de logements et d'habitats identifiés au cours de l'étude pré-opérationnelle, la commune de Sahune a été jugée en « secteurs renforcés » de l'OPAH.

Monsieur le Maire précise qu'une participation financière communale de 3.000 € peut s'ajouter sur la base d'un dossier par an, sur 3 ans, pour la commune de Sahune dans le cadre d'une opération façades.

D'autre part, Monsieur le Maire précise que les participations financières des partenaires ANAH, CCBDP, Département de la Drôme et de la commune seront définis dans le cadre d'une convention d'OPAH validée par l'ETAT (participations entre 50 et 80 % selon les cas).

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver la stratégie poursuivie dans le cadre de l'OPAH pour une période de 3 ans (reconductible 2 ans) à compter de la convention et de valider la participation opérationnelle de la commune à hauteur de 3.000 € par an pendant 3 ans.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **8 – Délibération / Adhésion à la compétence Efficacité Energétique de Territoire d'énergie Drôme SDED**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 03/02/2020, le Conseil Municipal a adhéré au dispositif d'accompagnement « Energie Plus » proposé aux collectivités membres du SDED dans le cadre de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du 19/01/2023, le Comité Syndical du SDED a modifié certaines modalités du règlement de la Compétence Efficacité Energétique.

Il indique aux conseillers que la Compétence Efficacité Energétique permet de bénéficier de plusieurs interventions liées au patrimoine dont la Mairie de Sahune est propriétaire, à savoir :

- Le suivi des consommations d'énergie
- Les études d'aide à la décision du maître d'ouvrage
- L'aide financière aux travaux d'économies d'énergie
- L'accompagnement au déroulement de projets

Monsieur le Maire précise que le montant de l'adhésion pour les communes rurales est de 0,50 € par habitant et par an.

Dans tous les cas, l'adhésion est due pour une année civile entière ; le montant annuel est au minimum de 200 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la modification de l'adhésion au dispositif « Energie Plus » de la commune et d'adhérer à la Compétence Efficacité Energétique du SDED à compter du 01/01/2024 à raison de 0,50 € par habitant.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **9 – Délibération / demande de subvention pour les vestiaires du Foot auprès du SDED**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune projette des travaux de rénovation au sein des vestiaires du stade de foot et propose de faire procéder au remplacement de menuiseries PVC aux particularités isolantes.

Monsieur le Maire présente le devis estimatif et invite le Conseil Municipal à délibérer sur les montants suivants :

- |                 |                |
|-----------------|----------------|
| - Menuiseries : | 11.105,48 € HT |
|-----------------|----------------|

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce devis présenté.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à solliciter auprès de Territoire d'Énergie Drôme SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant hors taxe des travaux d'énergie inclus à l'opération de travaux de rénovation au sein des vestiaires du stade de foot de Sahune.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### 10 – Avancement des travaux en cours

- **Eclairage public** : la mise en place des nouveaux éclairages publics du village en Led est terminée avec une baisse d'intensité de 80 % entre 1 heure et 6 heures du matin.
- **Fibre optique** : dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune, une centaine de poteaux seront renouvelés. La Société AXIONE, chargée des travaux, interviendra prochainement.

#### 11 – Compte rendu diverses réunions

- **Parc Naturel Régional** : afin d'optimiser ses futurs projets, la participation financière des communes adhérentes sera doublée (1 € par habitant).

#### 12 – Questions diverses

- **Journée communale** : la journée citoyenne de cette saison est proposée aux conseillers : Samedi 4 mai.
- **Panneaux publicitaires du futur lotissement** : le lotisseur Habitat Dauphinois a implanté aux entrées du village et aux abords du futur lotissement des panneaux publicitaires.
- **Mise en conformité du captage de la Grande Fontaine** : l'hydrogéologue du bureau d'étude Cohérence, chargé du dossier préparatoire pour la remise en service du captage de la Grande Fontaine se rendra sur le site prochainement.
- **Remorque réfrigérante** : Le Comité des Fêtes envisage l'acquisition d'une remorque isotherme. Compte tenu du coût important de cet investissement, le Comité des fêtes a sollicité la commune de Sahune (ainsi que Villeperdrix, Montréal les Sources et Rémuzat) pour un achat mutualisé. Ce nouveau matériel permettrait de ne plus engager de dépenses de location de remorques isothermes à chaque festivité du village. Des négociations sont en cours.
- **Syndicat Mixte d'Aygues en Eygues** : Dans le cadre de travaux d'entretien de la végétation par l'association ANCRE dans l'axe de l'Eygues, le SMEA a rencontré les élus de la commune pour faire un état des lieux de leurs prochaines interventions sur les « atterrissements » (accumulation de branchages, bois suite aux dernières crues). Ces travaux commenceront courant mai 2024.
- **Pictogrammes pour les enfants** : Madame Laura Bouzounie Bordarier, psychologue, propose à la commune l'installation de Tableaux de Langage Assisté destinés aux enfants autistes pour communiquer sans mots, tout simplement à l'aide d'images afin d'encourager le dialogue. Pour cela, un panneau sera posé à l'entrée des aires de jeux.

La séance est levée à 21 h